

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2016/.....¹⁹²..... /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE L'ORGANISATION MONDIALE DU
COMMERCE (OMC) SUR LA FACILITATION DES ECHANGES.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2016/021/AN du 16 juin 2016, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2016/.....¹⁹¹...../PRG/SGG du ^{22 JUIN 2016}....., portant promulgation de la Loi
L/2016/021/AN du 16 juin 2016 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur la
facilitation des échanges.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré,
publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ^{22 JUIN 2016}.....



Prof. ALPHA CONDE